

République Française



Ville de Draguignan

N° 2023-137

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DES ADMINISTRATEURS DE LA
SAIEM DE CONSTRUCTION DE DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, BERNARD BONNABEL À CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL À OLIVIER GORDE, CHRISTIAN MAMECIER À SYLVIANE NERVI SITA

ABSENTS :

RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : - 2 OCT. 2023

RAPPORTEUR : MICHEL PONTE

Il est rappelé que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 juin 2020, a désigné, comme représentants de la ville de Draguignan au Conseil d'Administration de la SAIEM de Construction de Draguignan, Mesdames Sylvie FRANCIN, Danielle ADOUX-COPIN, Messieurs Michel PONTE et François GIBAUD. Monsieur Richard STRAMBIO a été désigné représentant de la collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Il a en outre autorisé Michel PONTE à porter sa candidature à la présidence du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur le rapport écrit qui lui est soumis par ses représentants au Conseil d'Administration. Le rapport au titre de l'année 2022 est joint à la présente délibération.

L'année 2022 a été marquée par :

- la présentation de trois nouvelles opérations qui ont été retenues pour un agrément délivré par DPVa, représentant un total de 81 logements dont 2 à Draguignan :
- une opération d'achat en VEFA à un promoteur (COGEDIM) de 23 logements Avenue Paul Arène,
- une opération en acquisition-amélioration de 13 logements rue Cisson (opération Trabaud),
- la livraison d'un logement meublé étudiant en acquisition-amélioration, rattaché à la résidence des Moulins.
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Patrimoine et du Plan à Moyen Terme sur la période 2020-2029, dont les principaux objectifs sont le maintien du niveau de qualité du patrimoine de la SAIEM, le renforcement de la production de logements locatifs sociaux, avec un objectif transversal de renforcement de son intervention et de son rôle d'opérateur pour l'opération de cœur de ville de Draguignan.

Les perspectives de la SAIEM pour 2023 sont de continuer son développement et de jouer pleinement son rôle d'outil des collectivités locales par notamment :

- le développement de son patrimoine de logements sociaux avec la mise en chantier de près de 50 logements et la présentation à l'agrément de 55 logements locatifs sociaux ;
- la recherche de nouvelles opérations complexes avec une mixité d'habitat, intégrant des opérations d'accession sociale, dont la réalisation est nécessaire en complément du logement locatif social, pour offrir un parcours résidentiel aux ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter au prix de la promotion immobilière classique ;
- la poursuite de l'activité liée au Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale de Draguignan ;
- la concession d'aménagement du centre ancien de Draguignan et l'engagement des procédures de Résorption de l'Habitat Insalubre et les négociations amiables en vue de la maîtrise foncière des ilots d'habitat identifiés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ,

- approuve le rapport annuel d'activité de la SAIEM de Construction de DRAGUIGNAN de l'année 2022, tel qu'il est joint en annexe au présent rapport.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :